



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — L'prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 30 JUILLET.

Le roi a reçu aujourd'hui de S. S. la réponse aux lettres de notification du mariage de S. A. R. M. le duc d'Orléans, prince royal, avec Mlle. la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin.

Ce bref a été remis à S. M. par M. Garibaldi, intendant du saint-siège.

— Deux journaux ministériels parlent ce matin du prince Napoléon Louis. C'est d'abord le *Journal des Débats* qui reproduit la lettre suivante, écrite de Verdun, le 24 juillet, au *Franco Parleur de la Meuse* :

Depuis quelques jours il court dans notre ville un bruit auquel nous n'avons pas ajouté foi d'abord, mais qui aujourd'hui paraît prendre de la consistance. D'après ce bruit, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, l'auteur de l'échouffourée de Strasbourg, serait caché dans nos environs, on va même jusqu'à désigner l'endroit, qu'on dit être Fresnes-en-Vœvre. Le fait est que des recherches minutieuses sont faites dans toutes les voitures qui entrent à Verdun, à Nancy et à Montmédy, et que des gendarmes sont continuellement en faction à toutes les portes de Verdun.

Des personnes qui se disent bien informées nous assurent que la police est à la recherche, non pas du prince Louis, mais d'un personnage bien plus important. Nous ne savons ce qu'il faut croire de ces bruits, mais nous croyons, s'ils ne sont pas fondés, qu'il est du devoir de l'autorité de les démentir.

Puis vient la *Paix* avec un article plus sérieux :

Nous croyons savoir que M. Molé vient de transmettre à la légation française en Suisse des instructions relatives à l'arrivée du prince Louis-Bonaparte dans ce pays, et une note adressée au directeur fédéral. On ajoute que nos ambassadeurs à Vienne et à Berlin ont reçu l'injonction de provoquer de semblables démarches de la part de ces deux cabinets.

— Depuis quelques jours, on trouve chaque matin dans le jardin des Tuileries un grand nombre de petites pièces d'un centime, représentant d'un côté la face du jeune duc de Bordeaux, avec cette légende : *Henri V, roi des Français I* et de l'autre côté, les mots, entourés d'une couronne de lauriers : *29 septembre 1833*, époque, comme on sait, de la majorité du jeune prince.

— Nous recevons de Toulon, le 25 juillet, les nouvelles suivantes :

La corvette aviso la *Diligente* a appareillé hier au soir de Toulon pour Cadix. Elle est allée porter l'ordre à la frégate *Iphigénie* qui commande cette station, de mettre à l'instinct sans voiles et d'aller attendre l'escadre de Toulon au détroit de Gibraltar. Le brick le *Sylphe* prendra les dépêches de l'*Iphigénie* et les portera à Toulon.

Le brick le *Cerf* arrivé dernièrement du Levant, partira demain pour Barcelonne avec des dépêches.

Le brick le *Volage*, commandé par M. Gratien, lieutenant de vaisseau, a appareillé ce matin pour aller reprendre sa station à Barcelonne.

Le brick de *Pollinure*, qui est parti il y a quelques jours, avait pour mission d'aller observer le mouvement du bey de Tunis qu'on soupçonne de vouloir clandestinement prêter secours à Achmet Bey de Constantine. Il sera à aux ordres du consul général français qui est chargé d'instruire le gouvernement de tout ce qui se passe dans cette régence barbaresque.

### Parités.

#### LE MARIAGE IN EXTREMIS

CHRONIQUE BELINOISE.

Le grand Frédéric aimait beaucoup la musique, et les sons de la flûte surtout avaient presque autant de charme pour son oreille que le bruit du canon. Trois femmes se partageaient son âme et y régnaient en souveraines; mais ces trois favorites n'excitaient pas la jalousie des dames de la cour de Berlin. L'une était la poésiste, c'était à elle qu'il donnait ses majestés de prince royal; l'autre, la Musicienne, jolies petite fée cachée dans le tube d'une flûte de cristal et qui poussait dans les bois des forêts de l'état des sons doux comme ceux de la colombe, ou brillants comme le capricieux gazouillement du rossignol. Enfin, la dernière des maîtresses du grand roi était la Guerre! La Guerre, forte femme aux épaules carrées, à l'œil plein de feu, douée d'attraits sans cesse renaissantes pour son royal amant, et qui, loin de perdre de son ascendant sur son âme, fit si bien la conquête qu'elle finit par se faire épouser et devint reine, non seulement de la Prusse belliqueuse, mais aussi de l'imprudente et malheureuse Pologne, et de la Saxe, pauvre patrie qui ne sut pas lui résister.

Or, le grand Frédéric avait un maître de flûte qu'il chérissait autant qu'un père, et pour lequel il avait plus d'égards que pour Voltaire lui-même, quoique pourtant le maître et l'élève ne fussent pas toujours d'accord; mais leurs discussions étaient toutes harmoniques, et celles-là ne froissaient que les oreilles, sans jamais blesser le cœur.

Quanz, c'était le nom du professeur royal, possédait un talent universel en musique. Outre sa disposition vocale et instrumentale dans laquelle il était passé maître, il jouait presque tous les instruments à vent; mais la flûte était son instrument favori et fut la cause de sa fortune

### NOUVEAUX TROUBLES A PALERME.

Voici les dernières nouvelles de cette malheureuse cité : Palerme, 12 juillet.

Après plusieurs jours d'une effroyable mortalité quotidienne qui a coûté de 1,200 à 1,800 morts, nous paraissions être arrivés à la période décroissante depuis le 7 ou le 8 on compte 400 décès par jour.

La diminution d'intensité du fléau a rendu aux malveillants leur audace première. Hier ils ont assassiné deux personnes dans la ville en les accusant d'empoisonnement, et les ont traînées dans les rues. Le gouvernement a nommé de suite une commission militaire qui va juger tous les meneurs que l'on est parvenu à saisir. Notre position est critique; il y a très peu de troupes en Sicile. Palerme n'a plus que 5000 hommes sous les armes; on espère que le roi va envoyer des renforts.

A l'abbate, bourg à quelques milles d'ici, dix personnes viennent encore d'être égorgées, sous prétexte d'empoisonnement. Quatre compagnies et un escadron de cavalerie sont allés se saisir des égorgeurs pour les faire passer par un conseil de guerre.

Le 9 au soir, la totalité des décès cholériques s'élevait au chiffre effrayant de 11,111. La seule journée du 6 a fourni 1,800 victimes du fléau qui sont entrées au Campo-Santo.

Depuis le 7, la diminution est considérable. La journée du 10 a été de 480 décès.

Les nouvelles qui précèdent nous viennent par la voie de France. Elles sont confirmées par la *Gazette d'Augsbourg* du 29 juillet, où nous lisons :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons des lettres de Naples du 18 juillet, d'après lesquelles le vice-roi de Sicile aurait été assassiné à Palerme et des bandes de voleurs infesteraient la capitale sicilienne. Les 16, 17 et 18 juillet de nouveaux renforts de troupes sont partis de Naples pour Palerme; le roi lui-même aurait voulu s'embarquer, mais il a renoncé à ce projet sur les instances de ses ministres. Les troupes qui les premières ont opéré leur descente à Palerme, ont rencontré de la résistance; il y a eu une escarmouche. » La *Gazette d'Augsbourg* promet des détails dans son prochain numéro.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Bordeaux, le 28 juillet 1837, 6 h. 1/2 du soir.

Les rapports reçus à Saragosse, le 25, annoncent positivement que don Carlos était arrivé à Aliaga et à Camarillas, Orca à Mora de Rubielos, Espartero à Santa-Eulalia, et Buens à Blancas. En conséquence, l'expédition qui se dirigeait sur Daroca a pris à droite et marché vers Cantavieja; laissant toujours voir l'intention de regagner l'Ebre. La désertion est continuelle.

— On écrit de Saragosse, 24 juillet :

« Les autorités ont empêché hier par leur prudence et leur fermeté que la tranquillité ne soit troublée. Il paraît que les gardes nationaux de Zaragoza avaient exigé la remise entre leurs mains de 25 prisonniers carlistes pour les fusiller. Heureusement ce projet a été écarté.

« Ce qui rend la position du prétendant de plus en plus critique, c'est que le pays qu'il parcourt maintenant est pauvre et généralement défavorable à la guerre telle que la font ses bandes. »

— On écrit de Madrid, le 22 juillet :

Le ministère a annoncé aux cortès que les collèges électoraux seraient convoqués pour le 5 octobre prochain. La nouvelle assemblée devra se réunir le 29 novembre. Jusqu'à cette époque, les cortès, aujourd'hui si fatiguées, seront forcées de siéger.

Le cabinet paraît plus que jamais disposé à sévir contre les carlistes; une conspiration avait été ourdie dans la capitale et à Tolède par les émissaires du prétendant; 40 prisonniers sont écroués; trois dames sont, dit-on, sous les verroux. On cite parmi elle la comtesse d'Alvarcal.

brillante. Né à Oberscheden, dans le Hanovre, en 1697, d'une famille honorable et aisée, il avait acquis, par suite de longs voyages dans le nord de l'Allemagne et en Italie, un amour de l'indépendance qui lui donnait une horreur invincible pour ce lien qui contribue à la prospérité des états, en exécutant à la lettre le précepte du Décalogue; Quanz, enfin, détestait le mariage; d'ailleurs son père avait été si malheureux en ménage qu'il lui avait fait jurer, avant de mourir, qu'il resterait garçon. Notre flûtiste était donc non excusable d'avoir prêté ce singulier serment, mais au moins il y avait dans sa constance à le tenir un sentiment de piété filiale, que quelques vieux maris berlinois trouvaient sans doute, et pour cause, très bien à lui de posséder à un si haut degré.

Cependant, malgré son aversion bien connue par le *conjungo*, Quanz aimait beaucoup la société du beau sexe, et, par une bizarrerie de son caractère tout artiste, celle des vieilles femmes avait beaucoup d'attraits pour lui. Peut-être aussi était-ce par prudence, et c'est pour ne pas manquer à son serment, qu'il faisait les réunions ou de jeunes et jolies filles étalaient leurs grâces agaçantes et coquettes. Car, après tout, Quanz était homme avant tout, et qui sait s'il eût eu le courage de ne pas tomber aux pieds de la première petite fille qui eût bien voulu prendre la peine de lui lancer un regard suppliant, un regard à l'allemande, bleu comme un ciel d'été, et chaud comme une nuit de printemps!

Quanz avait pour ami l'organiste Schindler, excellent contrepointiste, d'un caractère tout opposé à lui; car il en était à sa troisième femme, et chacun le citait comme le modèle des bons maris. Madame Schindler troisième, quoique sur le retour, était fort avenante, et Quanz était son chevalier en tout bien tout honneur. Il partageait d'autant plus volontiers son amitié entre le mari et la femme, qu'au moins, du côté de cette dernière, il n'avait à craindre qu'un amour à la Werther; et fort de ses principes, il se livrait sans défiance aux charmes de l'amitié sans penser à l'avenir. Quanz venait de recevoir une gratification du

L'argent, que l'on recueille par tous les moyens possibles, est sur le champ expédié à l'armée. Les généraux plus libérés dans leurs mouvements n'ont jamais déployé une si grande activité. La position du prétendant est d'autant plus critique que les généraux de la reine commencent à s'entendre. Espartero et Buens qui ont sous leurs ordres 14,000 hommes d'excellentes troupes, 1000 chevaux et six pièces d'artillerie, vont combiner leurs efforts avec ceux d'Orca et ses 8,000 hommes.

Voici ce qui s'est passé dans diverses séances des cortès : Séance du 20 — Le ministre de la justice a communiqué aux cortès les projets de loi suivants, que L. M. a daigné sanctionner :

1. La loi électorale; 2. les bases réglementaires des deux chambres législatives; 3. la loi d'amnistie; 4. le décret relatif à la levée des séquestres.

Ensuite on s'est occupé de la discussion de la proposition de M. Olozaga, qui demande que l'on accorde à la veuve du brave Conrad, outre la pension de 1000 frs. correspondant au grade de maréchal de camp confié à son mari, une pension de 20,000 réaux annuels, maximum des pensions de la guerre.

Cette proposition a été approuvée à la presque unanimité. Séance du 19. — Toute la séance a été remplie par la discussion sur la proposition de M. Numez, qui dit que la responsabilité de cette affaire doit peser sur la tête de tous les ministres, car tout a été convenu et arrêté en conseil des ministres.

Le gouvernement, dit M. Calatrava, espère payer et il payera; il fait pour cela tous les efforts imaginables. Je pourrai le prouver par des pièces que je communiquerai à une commission; mais je ne crois pas devoir entrer dans plus de détails sur ce point dans une séance publique (Murmures dans les tribunes.) Il a fini en ces termes : Je n'ai pas dit qu'on ne paierait pas la dette tant que durerait la guerre civile. J'ai dit seulement qu'on ne paierait pas les nationaux ni les étrangers, aussi longtemps que les ressources de l'état seraient indispensables pour terminer la guerre civile. Plusieurs orateurs sont encore entendus, et la chambre passe au vote. La proposition est rejetée par une majorité de 110 voix contre 22.

Séance du 21. — La proposition des députés Osca, Madoz et autres, qui demandent que les cortès s'occupent avant tout du projet de réforme du clergé, a été mise en discussion et adoptée.

Les cortès se sont occupées ensuite des amendements proposés à la loi relative à l'abolition des couvens.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 31 JUILLET.

Le roi est parti hier matin, à 10 heures, pour le camp de Beverloo. S. M. est accompagnée de M. le général d'Hane. — Par arrêté en date du 20 juillet courant, S. M. le roi des Français a conféré au général baron d'Hooghvorst, commandant en chef de la garde civique, la croix d'officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

— La navigation a été fermée le 22 juillet sur le canal de Mons. Du 1<sup>er</sup> janvier à ce jour, c'est-à-dire dans moins de sept mois, il a été expédié 3,340 bateaux de charbon pour la France et 1834 pour la Belgique. C'est pour la France 570 bateaux et pour la Belgique 326 de plus qu'en 1836. Au total, l'expédition a été de 5,174 bateaux du port moyen de 170 tonneaux, emportant par conséquent 8,795,800

grand Frédéric, alors devenu roi, à cause d'un perfectionnement qu'il venait d'introduire dans la fabrication de leur instrument favori, perfectionnement qui consistait à avoir ajouté à la flûte un corps de reschange qui permet de la mettre au ton que l'on veut.

Dès lors, le grand roi n'eut plus de contestations musicales avec son professeur, et l'un et l'autre furent toujours d'accord, grâce à la bienheureuse reschange. Le premier soin de Quanz fut d'aller trouver les époux Schindler pour leur raconter les bontés nouvelles de son souverain envers lui, mais, hélas! un seul put l'entendre exprimer toute sa joie... L'organiste était allé rejoindre subitement dans l'autre monde les deux premières moitiés de lui-même! sa veuve, inconsolable comme toute veuve d'un jour, ne put répondre à Quanz que par les sanglots, et celui-ci se retira l'âme navrée de douleur, ne pouvant supporter la perte d'un ami de trente ans, qui, au péril de ses jours, lui avait sauvé la vie dans une occasion fortuite. Quanz demanda au roi et obtint un congé de huit mois qu'il employa en voyageant en Suède, où les succès qu'il obtint dans les concerts publics, qu'il donna à Stockholm arrondirent encore sa fortune, déjà plus que confortable.

De retour à Berlin, sa première visite fut pour Mme. Schindler; qu'il trouva beaucoup moins triste que le jour de son départ. Cette particularité lui fit faire de grandes réflexions sur l'instabilité des amitiés de ce monde en général, et sur l'amour conjugal en particulier; et il sortit encore plus décidé que jamais à tenir son serment de rester garçon.

Un mois après cette première visite, qu'il avait renouvelée chacun des jours suivants avec la même ponctualité que du vivant de l'organiste, il rentra chez lui un peu troublé. Mme. Schindler n'avait jamais été si aimable, si prévenante, et chose singulière! son costume de veuve avait donné à son teint, d'ailleurs très blanc, un éclat inaccoutumé... Quanz était tout pensif, et dans cet état de l'âme précurseur d'un amour naissant, lorsqu'on frappa rudement à la porte de son appartement. C'était la servante de Mme. Schindler qui venait le chercher de la part de sa

hectolitres de charbon. Ces chiffres d'expédition sont les plus élevés depuis l'ouverture du canal de Moins, et dépassent de beaucoup ceux des années antérieures.

Le général Van der Meeren a fait paraître il y a quelques temps un ouvrage intitulé : *des grandes manœuvres d'armée*. L'envoi en fut fait au roi des Français, accompagné d'une lettre. M. le duc d'Orléans vient, de lui faire adresser une lettre pour lui dire qu'après avoir pris une connaissance attentive de l'ouvrage et s'être mis à même d'apprécier la réflexion et l'expérience dont ce recueil lui a paru faire preuve, il témoigne le désir que le général Van der Meeren conserve en témoignage de souvenir son chiffre qu'il a fait joindre à la lettre. Ce chiffre se trouve placé sur une magnifique tabatière. (Emancipation.)

Bruxelles 30 juillet, (trois heures). — Aujourd'hui liquidation assez chargée, mais cependant effectuée sans encombre. Le cours de l'actif espagnol a fléchi; ouvert à 20 5/8 nominal, il a été fait 20 1/2, 20 3/8, ce dernier prix est celui de fermeture argent 1/2 papier. Les actions conservent leur position à la hausse: Société Générale titres en nom fl. 270 A.; certificats au porteur émission de Paris 1630 A.; Société de Mutualité 11 1/4 A.; Banque de Belgique 138 cours; Actions-Réunies 401 1/2 A.

Nous avons vu à la bourse l'extrait des statuts d'une grande société financière qui sera incessamment fondée à Anvers, sous le titre de Banque commerciale d'Anvers, son capital est fixé à 25 millions de francs, représentés par 25,000 actions de 1,000 francs chacune. Le but est l'escompte du papier de commerce, les prêts sur marchandises, etc., déjà un bon nombre d'actions ont été souscrites ici.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colza au comptant sont difficiles à trouver, celles sur l'arrière saison sont sans vendeurs. Les tourteaux soutiennent toujours leurs prix.

Anvers, (deux heures). — Ardoins 20 5/8 A. au comptant, papier à terme 20 1/2 3/8 A 1/2 3/8 P., au 5 août 3/8 A 1/2 cours.

LIÈGE, LE 31 JUILLET.

BULLETIN.

Divers journaux du pays ont reproduit, ces jours derniers, des extraits des journaux hollandais, et l'on a pu voir que la partie la plus influente de la presse hollandaise, se prononce avec plus de force que jamais contre la politique du roi Guillaume. Il s'est bien décidé ment formé chez nos voisins une opposition qui réclame maintenant les garanties constitutionnelles revendiquées par la presse belge, avant 1830. On a déjà fait remarquer que cette circonstance témoigne hautement en faveur de l'équité de nos anciennes pétitions auprès du gouvernement des Pays-Bas. Alors cependant la population hollandaise ne faisait point cause commune avec nous; elle se taisait, il n'était question d'aucune de ces réclamations que nous lui voyons faire aujourd'hui. C'est qu'elle était préoccupée d'un intérêt plus grand à ses yeux. La Belgique n'était qu'une adjonction à la Néerlande, les provinces du Midi étaient administrées dans l'intérêt de l'autre partie du royaume, et certes les Hollandais ne pouvaient consciencieusement inquiéter, tourmenter un gouvernement qui les traitait avec tant de faveur. Mais cet intérêt a disparu, et la force des choses a fait naître chez nos voisins une opposition, qui suit une marche analogue à celle de la Belgique sous le régime de la réunion.

Ce qui se passe en Hollande a pour notre pays un intérêt particulier; mais en se plaçant même au point de vue de la civilisation, on ne saurait voir, sans éprouver une vive satisfaction, la Hollande entrer dans la voie des peuples constitutionnels, et renforcer leur nombre dans la balance de l'Europe. Sans doute, si que guerre générale éclatait aujourd'hui, le roi Guillaume parviendrait à entraîner son peuple du côté des gouvernements de bon plaisir; mais une guerre générale n'est pas possible de la part des puissances absolues; et si elle éclate quelque jour, la Hollande aura eu tout le temps d'apprendre ce que valent les garanties constitutionnelles; elle aura compris qu'il n'y a de sécurité et de prospérité durables que par la liberté, et à l'ombre des sages institutions qui la préservent des atteintes d'un pouvoir envahisseur. Alors, il sera bien difficile, ou plutôt impossible au roi Guillaume, ou à ses successeurs, d'armer leur peuple en faveur du despotisme contre la civilisation.

Nous venons de dire que la guerre générale nous semblait impossible de la part des puissances du Nord. Il n'est pas, sans doute, besoin de rappeler, à l'appui de cette proposition, que les formidables coalitions qui attaquèrent autrefois la France, et sous l'effort desquelles Napoléon finit par succomber, furent toujours organisées par l'Angleterre, et que, privées de l'appui de la marine britannique, de ses armées et de son or, ces mêmes coalitions n'auraient pas été possibles. Aujourd'hui le rôle de l'Angleterre est changé; c'est la puissance russe qui l'inquiète, et d'ailleurs la réforme a pour jamais interdit au

mattresse, surprise, comme par la foudre, d'un mal dont les progrès effrayants en moins d'une demi-heure, commençaient déjà à désespérer le médecin qu'on avait appelé. Quanz, attiré de cette nouvelle, suivit tout tremblant la cameriste de la veuve, et fut bientôt près du lit de douleur de l'infortunée.

Elle était éteinte presque sans vie; son œil éteint et caverneux annonçait une souffrance atroce. A peine si elle put faire un signe de la main au pauvre Quanz, qui fondait en larmes. Le médecin, consulté par lui sur l'état de la malade et la nature du mal qui la torturait, lui ôta tout espoir, et lui dit qu'une colique de misère était la cause de la mort imminente qui s'était à moitié emparée déjà de la patiente.

Par les soins de Quanz, un ministre fut appelé, et les exhortations évangéliques qu'il donna à Mme. Schindler ranimèrent son courage, et parurent lui donner un peu de répit. Elle dit même quelques mots bien bas; et voyant la douleur dont Quanz était accablé, elle le remercia avec effusion de toute la sympathie qu'il lui témoignait dans ce moment suprême. Quanz déclara alors en sanglots, et lui dit :

« Ah! madame, que ne puis-je, au prix de ma vie, vous rendre à la santé? je la donnerais avec joie!... »

— Merci, merci, mon ami, mon bon Quanz; je connaissais bien votre cœur... Et si je quitte la terre avec regret, c'est par l'idée d'être séparée pour jamais du meilleur de tous les amis.

Quanz suffoquait, et, par une bizarrerie inconcevable, il se sentait ému d'amour pour cette femme que d'horribles contorsions défigurèrent... lui qui, six heures auparavant, alors qu'elle était brillante de santé, faisait à peine attention à elle... Il se pencha vers la malade, et lui serra la main avec une étreinte convulsive. Le ministre, qui lisait dans l'alcôve les prières des agonisants, fut ému de cette scène muette, et le docteur la fit remarquer à son ami le chirurgien, qui

gouvernement anglais une alliance offensive avec les gouvernements absolus. Enfin, à part les circonstances qui séparent à toujours la Grande-Bretagne de la politique des puissances du Nord, il y a encore d'autres causes d'affaiblissement qui leur interdisent la guerre. En 1814, l'Allemagne se leva comme un seul homme contre Bonaparte. Aujourd'hui la moitié de l'Allemagne serait contre les rois absolus, et enfin l'Espagne et le Portugal ne pourraient rien pour eux. Ce n'est point en présence de cet état de choses qu'ils peuvent songer à la guerre, et ceux qui fondent leur politique sur une prévision de cette nature, se placent complètement en dehors des affaires de l'Europe.

Le rapport fait au nom de la commission de surveillance du collège municipal de Liège, sur la marche et le résultat des études dans cet établissement, par M. Félix Van Hulst, est imprimé.

L'abondance des matières ne nous permet pas d'en faire une analyse complète; mais nous nous empressons de déclarer de nouveau qu'il ressort de ce travail que l'instruction des professeurs et l'excellence des méthodes employées, concourent parfaitement à former à la fois le caractère et le jugement des élèves.

La seule observation critique présentée dans le rapport de M. Van Hulst est relative à la mauvaise prononciation du plus grand nombre des élèves.

Nous avons déjà vu figurer plusieurs fois, à l'ordre du jour des convocations du conseil communal, la nomination d'une commission spéciale pour les logements militaires. Il est superflu d'insister sur la nécessité de nommer ceux qui seront chargés de contrôler les anciennes listes révisées ainsi que les observations des habitants. Car, quoique toutes les exemptions aient cessé, la charge des logements militaires pèse toujours inégalement sur la ville. N'examinera-t-on pas en même temps le projet d'un casernement pour les troupes de passage? Nous nous sommes occupés de cet objet d'une manière spéciale dans notre n° du 7 février 1836.

Le ministre de l'intérieur devrait charger celui de ses bureaux qui s'occupe de statistique, de recueillir et de mettre en ordre tous les renseignements contenus dans l'exposé de la situation des diverses provinces. On pourrait ensuite compléter ce travail à l'aide des rapports que chaque collège des bourgmestre et échevins fera aux conseils communaux dans le mois d'octobre prochain. Cette statistique prouvera, nous n'en doutons pas, la prospérité toujours croissante de notre beau pays.

On dit que M. le ministre de la guerre a le projet d'envoyer M. le général Mellinet à Philippeville. Le vieux général paraît tenir beaucoup à rester à Bruxelles par des raisons de santé et aussi à cause de ses liaisons d'amitié. Nous ne voyons pas pourquoi aujourd'hui on chercherait à l'éloigner de la capitale. Quel mal peut-il faire? Si ce vieux soldat tient à rester à Bruxelles, ce serait l'affliger sans nécessité que de l'en éloigner. Le général a rendu d'immenses services; le gouvernement doit se les rappeler, et lui en tenir compte.

Par arrêté du 31 juillet dernier S. M. a fait les nominations suivantes :

Conseillers à la cour d'appel de Liège.

MM. Thonus, actuellement juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de cette ville, et Ernst, président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Dinant.

Vice-président au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Namur.

M. Pirsool, actuellement juge au même tribunal.

Vice-président au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Tongres.

M. Consturier, actuellement juge d'instruction près le même tribunal.

Président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Luxembourg siégeant à Arlon.

M. Berger, membre de la chambre des représentants et vice-président à ce tribunal.

La commission des fêtes qui auront lieu dans notre ville les 15, 16 et 17 août, nous prie d'annoncer qu'au concert M<sup>o</sup>. St. Ange, MM. Servais et Prume se feront entendre chacun deux fois.

MM. Prost et Terry, élèves du Conservatoire, chanteront un duo de Marino Faliero de Donizetti.

Le programme sera publié dans quelques jours.

avait amené avec lui. Mme. Schindler, après un moment de silence, qui n'était interrompu que par les soupirs de Quanz, lui dit ces dernières paroles :

« Oh! mon ami, cette vie que vous regrettez tant de me voir quitter, je l'abandonnerais sans regrets si j'avais eu le bonheur de porter le nom d'un homme aussi grand par ses qualités du cœur qu'il est célèbre par ses talents incomparables... Quanz fut étourdi d'une semblable confiance, et croyant n'y voir que le commencement d'un délire morbide, il abonda dans le sens de la malade, et l'assura que si cette dernière preuve de son amitié pour elle devait adoucir ses derniers moments, il était prêt à la lui donner. Mme Schindler se leva sur son séant, et appela le ministre.

« Venez, mon père, dit-elle; venez bénir l'union d'une pauvre mourante avec le plus honnête des hommes. Et vous, messieurs, ajoutez à elle en s'adressant au docteur et au chirurgien, soyez les témoins de cette bénédiction solennelle. Quanz était si troublé de ce qu'il venait d'entendre, qu'il fit tout ce que la veuve voulut. Il passa la bague de sa mère, qu'il portait au doigt, dans celui de sa fiancée mourante, et le ministre, qui venait l'instant d'avant de prier, pour une femme expirante, appela sur elle et son époux les bénédictions du dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Après cette cérémonie, qui avait eu lieu au milieu de la nuit, à la clarté de pâles lumières, torches funèbres et flambeaux de l'hyménée tout à la fois! chacun se retira, et Quanz, resté seul avec sa femme, car c'était bien sa femme; s'assit dans un fauteuil, et ferma en pensant au grand acte que son amitié descendante venait de lui faire accomplir... Le souvenir de son père et du serment qu'il lui avait fait lui revint un peu tard dans la nuit, et même, il eut quelque velléité de remords, que sa raison condamna bientôt. Car, il n'avait pas promis à son père d'épouser jamais même une femme mourante, et celui qui gissait là, dans cette alcôve, obscure, était plutôt l'épouse du trépas,

— On nous écrit de Louvain :

« Jeudi 27 de ce mois, notre ville a vu une de ces solennités imposantes destinées à laisser de beaux souvenirs. Messieurs l'archevêque et les évêques de Liège, Bruges, Tournay et Namur sont venus visiter l'Université et honorer de leur présence la promotion de MM. Correa et Da Silva Gastro au grade de docteur en médecine, de MM. Tanghe et d'Hollander au grade de licenciés en théologie, de MM. Renders, Heymans, Brghin et de Temmerman au grade de Bachelier en théologie, et de M. Bogaerts au grade de bachelier en droit canon. La promotion a été précédée d'un discours prononcé par M. le recteur. Ensuite les évêques et le cortège se sont rendus à l'église Saint-Pierre, où un *Te Deum* a été chanté par Mgr. l'archevêque.

« A 3 heures après-midi, Messieurs l'archevêque et les évêques, le corps académique, les autorités civiles et militaires et le clergé de la ville ont été réunis par M. le recteur dans un banquet de 88 couverts.

« On a remarqué dans cette réunion la plus parfaite cordialité. Des toasts y ont été portés et parfaitement accueillis: au corps épiscopal, par M. le recteur; à l'Université, par Mgr. l'archevêque; au souverain pontife, par le bourgmestre; au Roi, par M. le vice-recteur; à la Reine, par le général comte de Brias; à la régence de Louvain, par M. le secrétaire de l'Université.

« Pendant toute la journée la ville a présenté un air très-animé de fête; le soir Messieurs l'archevêque et les évêques sont retournés à Malines d'où ils étaient venus le matin. (Conservateur.)

« C'est demain, ter. août, qu'aura lieu l'ouverture de l'exposition des tableaux à Anvers. Plus de 350 sont déjà arrivés. La commission ne néglige rien pour la rendre très-brillante. Le Musée est décoré avec beaucoup de goût. Les ouvrages de mérite sont en nombre. Tout annonce que cette exposition fera époque à Anvers. Un grand nombre d'étrangers est arrivé ou arrive encore de tous les points. L'exposition durera un mois. Elle coïncide avec la fête communale qui augmentera encore l'affluence.

COUR D'ASSISES.

Séance du 31 juillet 1837.—MEURTRE.

Le 30 mai dernier, Bernard Roufosse avait été à Heur. Le soir il revint à Battice, accompagné de Joseph Nizet. Selon les dires de ce dernier, Roufosse aurait été complètement ivre. Il était à peine rentré dans sa maison et Nizet dételait encore ses chevaux, que des cris et des gémissements s'y firent entendre. Au même instant un enfant en sortit d'un air effrayé, et par ses larmes et ses cris, il implora le secours des voisins. Ils se hâtèrent d'accourir, et entrés dans la maison Roufosse, ils y trouvèrent celui-ci aux prises avec sa femme. Grâce à l'intervention de Nizet et d'autres personnes venues sur les lieux, on les sépara, et la femme fut bientôt délivrée; mais Roufosse se dégagea des mains de ceux qui le retenaient et voulut de nouveau se jeter sur elle. On le retint et on donna à son infortunée épouse le temps de se retirer chez Nizet. Il n'apparaissait sur elle aucune trace visible de violence, et cependant elle perdait beaucoup de sang. Quelques instans après elle expira.

Le lendemain son cadavre fut examiné par des hommes de l'art. Ils constatèrent une blessure à la partie inférieure de l'abdomen; il fut reconnu qu'elle avait été faite à l'aide d'un instrument pointu et qu'elle devait inévitablement entraîner la mort.

Il était cependant assez difficile de se faire une idée de la manière dont cette blessure avait été portée. En effet les vêtements de la femme n'en portaient aucune trace, et Roufosse lui-même ne donnait à cet égard aucun éclaircissement; il s'était bien, disait-il, querellé avec elle; il l'avait même frappée, mais il ignorait entièrement d'où pouvait provenir la blessure.

Me. Forgeur, défenseur, a fait valoir la circonstance que la blessure avait pu être occasionnée en franchissant une haie qui séparait les maisons Roufosse et Nizet. Le jury a adopté ce système; la cour a renvoyé Roufosse devant le tribunal correctionnel de Verviers, pour les mauvais traitements qu'il avait fait supporter à sa femme.

CORRESPONDANCE.

Liège, le 31 juillet 1837.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

En 1816 les fontaines de la ville étaient privées d'eau, les travaux d'exploitation de mines de houille de la famille Hardy à Ans, les avaient mises à sec; la commission municipale de Liège, fit à cette époque une convention avec les mineurs dits du *bas Rieux*, de laquelle résultait la cession, à son profit, d'une partie d'eau de source et l'obligation de continuer la prise d'eau au moyen d'un canal souterrain. Les travaux exécutés depuis 1816 jusqu'en 1828, travaux qui ont occasionné une dépense assez forte à la ville, ont amené à *Coye-Fontaine*, montagne d'Ans, une masse d'eau considérable et de première qualité; c'est à cet endroit que la division est prévue, moitié pour la ville et moitié pour les usiniers; la dépense pour faire arriver ces eaux sur la place du Spectacle, au moy n de tuyaux conlucteurs en fer de fonte, fut évaluée à quatre vingt mille francs; que reste-t-il à faire à notre régence pour profiter et faire profiter ses administrés de ces eaux limpides? Il ne s'agit plus que de se décider à cette dépense, qui serait immédiatement couverte, par l'aliénation en faveur de particuliers, d'une partie de ces eaux et avec ce qui en resterait, la ville pourrait établir des fontaines publiques,

que la sienne propre. Tant d'émotions diverses avaient beaucoup affaibli le sensible maître de flûte, et il commençait à se lever au sommeil, lorsqu'un éclat de rire bruyant retentit dans l'alcôve de la malade. Quanz en fut réveillé péniblement; il s'enfuit avec terreur au bout de de la chambre à coucher, en voyant sortir de derrière les rideaux madame Schindler brillante et parée comme un jour de noces, et fraîche, malgré ses six lustres, comme on l'est à dix huit ans lorsqu'on est jolie. Elle est morte, s'écria-t-il... C'est son ombre qui revient! et il se signa en tremblant. Un second éclat de rire le désabusa entièrement, et Mme. Schindler, s'appuyant de lui, lui avoua qu'elle avait juré de le reconcilier avec le mariage, qu'elle l'aimait depuis longtemps, et que ne pouvant parler à son esprit, elle avait surexcité de son cœur, en le mettant à une cruelle épreuve...

Quanz resta tout stupéfait d'un pareil stratagème, mais comme il avait de l'esprit quoiqu'il fut musicien: il prit bravement son parti. Du reste, c'était pour lui que la jeune veuve avait joué avec tant d'art une comédie aussi longue que difficile, et il lui pardonna. Le souvenir de sa promesse à son père venait troubler le bonheur de Quanz. « Rassurez-vous, lui dit un jour un frère de la compagnie de Jésus, que le grand Frédéric avait eu le bon esprit politique de recueillir dans ses états, votre père véritable était l'auteur de vos jours, sans doute, mais le premier mari de votre femme vous ayant souvé jadis la vie, comme vous me l'avez appris, vous avez fait une action louable et charitable en épousant sa veuve, et votre conscience doit désormais dormir en paix. *Sic dixit.* »

Le grand Frédéric admit dans ses concerts la femme de son maître de flûte, et fut le parrain de leur premier enfant. Enfin, Quanz mourut à Postdam, en 1773, et sa femme fut encore une troisième fois veuve. L'histoire ne dit pas si elle s'assura un troisième mari, par le même moyen qu'elle avait employé pour avoir le second. Il est probable qu'elle fut plus sage et qu'elle suivit enfin le conseil que saint Paul donne aux veuves, dans une de ses épîtres aux Ephésiens,

entre autres un jet d'eau au milieu de la place de la Comédie. La pression du réservoir à placer dans les greniers de la salle du spectacle, la ferait jaillir à une très grande hauteur; ce serait en un mot le complément de cet abondance d'eau que l'étranger se plaît à admirer dans notre ville.

Esperons que notre régence avisera promptement au moyen que nous venons d'indiquer.

**Aux mêmes.**

Quelques inexactitudes, que je crois devoir relever, se sont glissées dans le compte que vous avez rendu hier, de l'affaire Quatresooz, accusé de tentative d'assassinat. Vous dites: *Heureusement l'épouse Collette n'avait que de très légères blessures.* Puis un peu plus loin: *Le défenseur a représenté l'accusé comme entièrement privé d'intelligence.* Je vous ferai remarquer d'abord, que l'épouse Collette n'a nullement été atteinte par le coup de feu, et que même il est resté fort douteux si l'accusé avait réellement dirigé son arme vers la femme Collette, et que c'est cette incertitude qui a emporté près du jury, l'acquiescement de Quatresooz.

J'ajouterai ensuite, qu'il n'a pas été un seul instant question de l'état intellectuel de Quatresooz, fort mauvais sujet à la vérité, mais à qui l'usage complet de ses facultés n'a jamais été contesté.

En ne retraçant pas fidèlement les faits des accusations soumises au jury, on place dans un jour faux les décisions de la justice, et l'on peut faire supposer une erreur, là où les circonstances du procès, si elles étaient convenablement détaillées, justifieraient seules les réponses de Messieurs les jurés.

**VILLE DE LIÈGE.**

Le collège des bourgmestre et échevins vu le plan de rectification de l'alignement de la rue Pourceaurue, arrêté par le conseil communal dans la séance de ce jour.

Prévient les habitants que ledit plan est déposé au secrétariat de la commune pendant huit jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le peron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église de St. Barthélemi.

Liège, le 28 juillet 1837.

Le président, *Louis Jamme.*

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance des habitants, que MM. les commissaires de police sont chargés de procéder au recensement général de la population; et qu'à cet effet, tout chef de ménage est tenu, aux termes de la loi du 19-22 juillet 1791 et de l'arrêté du bourgmestre en date du 21 juin 1821, de fournir les renseignements exigés nécessaires pour l'accomplissement de ce mandat.

En conséquence, les habitants sont invités à se conformer à cette obligation et à répondre avec toute la précision et l'exactitude possible, aux demandes qui leur seront adressées sous ce rapport.

L'administration saisit cette occasion pour rappeler aux habitants, que celui qui transfère son domicile dans une autre maison du même quartier de la ville, doit en informer son commissaire de police, et que si c'est dans un autre arrondissement, il est tenu d'en faire la déclaration aux deux commissaires respectifs.

A l'hôtel de ville, en séance, le 28 juillet 1837.

Le président, *Louis JAMME,*  
Par le collège, le secrétaire *DEMAN.*

**ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 27 JUILLET.**

**Naisances:** 1 garçon, 2 filles.

**Décès:** 4 garçons, 3 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir: Pierre Joseph Bontems, âgé de 39 ans, cordonnier, rue Entre deux Ponts, époux divorcé d'Isabelle Jhe. Malaise.—Josephine Heuskin, âgée de 70 ans, sans profession, à la Boverie, épouse de Joseph Coume.—M. A. Crahay, âgé de 64 ans, sans profession, faubourg St. Léonard, veuve de Simon Hubert Levoz.

**Du 28. — Mariages 11,** savoir: Entre Pierre Grégoire Brico, sans profession, à Aubel, et Jeanne Henriette Caroline Bouchay, rentière à Liège. — Lambert Eyraud, relieur, rue des Tournours, et Henriette Verduclène, couturière à Verviers. — Pierre Joseph Lebrun, armurier au faubourg St-Léonard, et Louise Charlotte Corbusier, même faubourg. — Martin Dubois, armurier, faubourg Ste-Marguerite, et Marie Joseph Leruitte, sans profession, même faubourg. — Barthélemi Donnay, journalier à la Boverie, et Marie Elisabeth Mawet dit Meuris, journalière, même rue. — Charles Hubert Julien Spineux, journalier, rue St-Severin, et Marie Elisabeth Pette, couturière, même rue. — Lambert Joseph Lerédotté, portefaix, et Marie Elisabeth Pirquet, journalière, tous deux au faubourg Ste-Marguerite. — Nicolas Dupont, cordonnier, en Bèche, et Marie Monsieur, journalière, sous la Tour. — Henri François Joseph Nichel, menuisier, à Chénée, et Marie Jeanne Renkin, sans profession, rue Saucy. — Joseph Bernard Piron, limeur, devant St-Thomas, et Jeanne Joseph Serwier, domestique, derrière St-Jacques. — Jean Joseph Pasques, armurier à Herstal, et Marie Marguerite Dejardin, journalière, faubourg Saint-Léonard.

**Décès:** 2 hommes, 1 femme, savoir: Dieudonné Demaret, âgé de 63 ans, tailleur, rue Large, époux en 2<sup>e</sup> noces de M. J. A. Desart. — François Sauter, âgé de 22 ans, canonier au 3<sup>me</sup> régiment d'artillerie. — P. J. Hardy, âgé de 36 ans, journalière, rue Saint-Gaulphre.

**Du 29 juillet. — Naisances:** 4 garçons, 6 filles.

**Décès:** 2 garçons, 3 femmes, savoir: M. Bovrée, âgé 79 ans, sans profession, rue Vert-Bois, veuve de L. Nicolas. — J. C. Corbay, âgé de 51 ans, sans profession, rue Hors-Château, épouse de J. F. Fontaine. — L. J. Borguet, âgé de 22 ans, herbier, rue Roture, épouse de J. F. Henard.

**Du 31. — Naisances:** 3 garç., 5 filles.

**Décès:** 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes: J. F. Stavaux, âgé de 80 ans, cultivateur à Comblain, veuf de M. Grandjean. — C. J. Warnant, âgé de 28 ans, officier en non activité, rue Souverain Pont, édibataire. — T. Defays, âgé de 68 ans, fleur, rue Roture, veuve de G. J. Nollel. — M. E. Seguien, âgé de 58 ans, sans prof., rue des Clarisses, veuve de F. Cler.

**ANNONCES.**

**LEFIN, Coiffeur,**

A l'honneur de prévenir le public qu'à la demande que plusieurs dames à L'OCCASION DU SÉJOUR DE LA COUR, il se fixera pendant quinze jours à SPA. Les personnes qui auraient l'intention de le faire appeler sont priées de s'adresser à L'HOTEL DES TROIS FONTAINES. Il tient un assortiment complet de tout ce que la toilette a de plus recherché et peut réclamer dans les PARFUMERIES DE PARIS ET DE LONDRES. Son MAGASIN est toujours situé rue Vinave-d'Ile, n. 593, à Liège. 1450

On demande une FILLE connaissant son service. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

**BELLES PLANCHES**

DE CERISIER ET DE MERISIER ayant 3 pouces et 1 1/2 pouce d'épaisseur, A VENDRE au n° 431, Chaussée Saint Gilles; ainsi que de BEAUX PRUNIERs pour les tourneurs. Ces bois sont secs et propres à être ouvrés de suite. 1429

**VENTE POUR CAUSE DE DÉPART. DU BEAU MOBILIER**

DE M. LE BARON DE REIFFENBERG.

SAMEDI 5 août, deux heures de relevée, il sera procédé RUE FERRIÈRE ST. JACQUES, en la demeure de M. DE REIFFENBERG, par le ministère de Me. RENOU, notaire à Liège, à la vente aux enchères

**D'UN BEAU MOBILIER**

PARFAITEMENT CONSERVÉ.

Parmi ces meubles, se trouve UN BEAU MEUBLE DE SALON, plusieurs tables à coulisses, à jeu; bois de lit, Buffets, armoires, le tout EN AGAJOU, UN PIANO, UN MAGNIFIQUE SERVICE DE PORCELAINE DE SÈVRES, premier choix, TROIS BELLES PENDULES, cristaux, une très belle glace, etc., etc. 1453

**LA SOCIÉTÉ**

DES

**Houillères des six Bonniers, A OUGRÉE,**

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, LE 4 AOUT 1837,

A DIX HEURES DU MATIN,

Par le ministère du notaire NIHOUL,

LES FOURNITURES ET TRAVAUX A FAIRE,

POUR LA CONSTRUCTION

**D'UN CHEMIN DE FER.**

De la houillère à l'établissement de la société anonyme pour la FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE et à la Meuse. Les plans devis et cahier des charges sont déposés au bureau de la dite houillère, où l'on peut en prendre connaissance.

Cette adjudication aura lieu en trois lots, savoir:

- 1<sup>o</sup> FOURNITURE DES FERS.
- 2<sup>o</sup> FOURNITURE DES BOIS.
- 3<sup>o</sup> TERRASSEMENTS ET CONSTRUCTIONS. 1427

**LA FERME**

DU

**CHATEAU DU SART, A AMPSIN,**

Etant à rendre à bail pour mars 1838; on peut voir les conditions chez Mr. le notaire GREGOIRE, à Huy.

Elle est d'environ 52 HECTARES d'une pièce, coupée seulement par un chemin vicinal. L'habitation de maître pourra faire partie du bail avec faculté de sous-louer. — Tous les bâtiments sont couverts en ardoises et tuiles. La bonne éducation et l'instruction seraient des titres à la préférence. 1254

**PROVINCE DE LIÈGE.**

**CONSTRUCTION**

DE LA ROUTE DE

**HUY A TIRLEMONT,**

Partie comprise entre Hannut et la limite des provinces de Liège et du Brabant.

**AVIS.**

En exécution de l'arrêté royal en date du 23 juin dernier, il sera procédé vendredi, 4 août prochain, à 11 heures du matin, l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la construction de la route de HUY A TIRLEMONT, partie comprise entre HANNUT et la limite des provinces de LIÈGE et du BRABANT.

Le devis d'après lequel il sera procédé à l'adjudication, est déposé à l'hôtel du gouverneur à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef et des commissaires d'arrondissement.

Liège, le 21 juillet 1837.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

**Etude de M<sup>e</sup> Delbouille,**

NOTAIRE A LIÈGE, RUE SAINTE-CROIX, N. 864.

**VENTE**

D'UN TRÈS

**BEAU MOBILIER**

APRÈS DÉCÈS,

JEUDI 3 AOUT 1837, à 2 heures précises de relevée, et le lendemain à la même heure, s'il y a lieu, il sera vendu à l'enchère, par le ministère du notaire DELBOUILLE, dans un quartier dépendant la maison cotée 147 et 148, sis au fond St-Servais, à Liège,

**UN TRÈS BEAU MOBILIER,**

Consistant en Garderobes, Commodes, Grandes tables à coulisses, Tables à jeu et autres, Toilettes, Chaises, Horloge, Bois de lit; le tout en chêne, mérisier et acajou; Litteries, Linges, Belles glaces, Fayence, Porcelaine, Poêle ouvert, Cuivrie, Étainerie, Batterie de cuisine, Livres.

PLUS, 4 CHANDELIERS, 18 couverts et autres objets en argent, etc., etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

LUNDI 14 août 1837, à 9 heures du matin; en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire,

IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

**D'UNE MAISON,**

Sise faubourg Ste. Marguerite, à Liège, cotée 217, occupée par Nicolas Gilson.

**VENTE**

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MERCREDI 16 août 1837, à 10 heures du matin; M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude, à la VENTE PUBLIQUE en détail et ensuite en un seul lot,

**DE DEUX MAISONS,**

Cotées 110 et 111, situées à Liège, rue Large des Tanneurs, Outre Meuse.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété audit notaire.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ**

1<sup>o</sup> UN BIEN d'environ 3 bonniers, situé près le CALVAIRE, à Liège, occupé par le sieur Brassinne

2<sup>o</sup> UN AUTRE BIEN de 6 bonniers, situé à AUBIN-NEUF-CHATEAU, occupé par le sieur Legros; 3<sup>o</sup> Et UNE MAISON, sise rue St. Séverin, audit Liège, occupée par le sieur Hanon, plombier.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité.

S'adresser à M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

LUNDI 21 août 1837, aux deux heures de relevée, à la demeure de M. WÉRY, secrétaire communal à Grivegnée, M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, procédera A LA VENTE AUX ENCHÈRES

**D'UNE MAISON DE MAITRE,**

Avec un grand bâtiment récemment construit, destiné à la confection de machines à vapeur, et propre à toute espèce de fabrique, cour et environ 15 ares de jardin; le tout formant un ensemble, situé audit Grivegnée, à la chaussée, lieu dit *Prés Latour.*

S'adresser pour avoir communication du cahier de charges audit notaire.

**A VENDRE OU A LOUER**

Pour en jouir présentement,

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON,**

PROPRE A TOUT ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL,

Avec porte cochère, cour, remise, écuries et jardin; située près l'église *Sainte Marguerite*, à Liège.

S'adresser à M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à Liège.

**A LOUER POUR MARS PROCHAIN,**

**UNE FERME,**

DE 50 BONNIERS,

SITUÉE A HOLLOGNE AUX PIERRES.

S'adresser au notaire DELBOUILLE.

A LOUER POUR LE PREMIER MARS 1838.

Mardi 8 août 1837, à 9 heures du matin, La commission des hospices, EXPOSERA EN LOCATION Dans la salle de ses séances, rue Féronstrée, à Liège.

UNE FERME

DITE LA FERME DE LABBEYE, SITUÉE A JUPRELLE, Consistant en logement du fermier, cour, grange, écurie, étables, bergerie et avec 8773 ares de prairie, jardin et terre en 18 pièces situées à Juprelle, à Xhendremael, à Lantin, à Paifve et Villers-St-Siméon et tenue par P. R. Juprelle;

MERCREDI 9 AOUT, A HOUTAIN ST-SIMÉON, 74 ares de TERRE tenue par A. Franket, 39 ares, par N. Decharlier, à Juprelle, 131 ares, par J. Ronger, 1111 ares, par G. Layet;

JEUDI 10, A LANAYE, 77 ares, par P. L. Mathei et Consorts, 484 ares, par le même et Consorts à Lixhe, 440 ares, par le même et Consorts et 6 ares, par R. Mordan;

VENREDI 11 AOUT, A LIXHE, 270 ares, par S. Dessart et Consorts, 469 ares, par J. Collard et Consorts, 17 ares, par T. Horion et 13 ares, à Nivelles, par la V<sup>e</sup> J. Guillaume;

SAMEDI 12, A OPEYE, 26 ares, par H. P. Cajot, 44 ares, par J. Swenen, 44 ares, par F. P. Moulon et 71 ares, par la V<sup>e</sup> J. Maréchal;

MERCREDI 16 AOUT, A GLONS, 262 ares, par T. Boveroux, 44 ares, par A. Péree, 87 ares, par J. Riga et 74 ares, par R. Boveroux;

JEUDI 17, A HACCOUR, 26 ares, par J. Swenen, 81 ares, par M. A. Martin à Lantin, 11 ares, par la fabrique du lieu, et 1890 ares, par P. J. Paque;

VENREDI 18, A VILLERS-L'ÉVÊQUE, 106 ares, par M. Dumoulin, 48 ares, par J. François à Hombroux, 87 ares, par J. F. Bourdouxhe et à Lantin, 523 ares, par P. J. Maréchal;

ET SAMEDI 19, A XHENDREMAEL, 70 ares, par T. Louvrier, 57 ares, par la V<sup>e</sup> N. Lecocq, 602 ares, par G. Deltour et 44 ares, par G. Parent;

MARDI 22 AOUT, A CRISNÉE, 100 ares, par L. J. Waseige, à Kemexhe, 520 ares, par le même, 161 ares, par T. A. Sacré et 118 ares, par G. Melin;

MERCREDI 23 AOUT, A LANTREMANGE, 30 ares, par L. Malchaire, 74 ares, par J. Massin, à celle 336 ares, par P. Collon, 134 ares, par G. J. Dejenette;

JEUDI 24, A THYS, 48 ares, par N. Dépaive, 87 ares, par H. Franket, 187 ares, par la V<sup>e</sup> A. Hanosset et à Fize le Marsal, 87 ares, par G. Dechamps;

VENREDI 25, A BERGLÉ, 44 ares, par J. L. Jacques, 144 ares, par C. L. Derwa, 34 ares, par P. L. Gelenne, à Bovegnistier, 78 ares, par la V<sup>e</sup> B. Davent;

ET SAMEDI 26, A BERGLÉ, 44 ares, par G. Oury à Grandville, 144 ares, par J. Warnier, à Oreye, 515 ares, par D. Pinte, et à Noville, 88 ares, par J. B. Dejosé.

S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des dits hospices. 1347

VENTE APRÈS DÉCÈS

POUR SORTIR D'INDIVISION. Le LUNDI 7 août 1837, à 3 heures après midi, IL SÉRA VENDU AUX ENCHÈRES devant M. le JUGE DE PAIX du quartier du Nord de cette ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n<sup>o</sup> 443, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, par le jugement qui a autorisé la vente,

LE BEAU QUARTIER DE MAITRE

Ayant son entrée par une porte cochère, grange, écurie, jardins, bosquet, verger et grand cabinet au bout, le tout d'une surface de 101 ares 82 centiares, clos de trois côtés par des murs hauts et solides, situés au Grand Puits, commune de HERSTAL, provenant de la dame veuve du greffier Renotte, joignant d'un bout au grand chemin, et de l'autre au chemin de balage de la Meuse.

Cette propriété, située à peu de distance de Liège, au centre, et près de l'église paroissiale d'une commune très populeuse et commerçante, serait très convenable pour maison de campagne, elle conviendrait aussi pour y établir toute espèce d'usines, de fabriques ou de commerce en grand, n'étant séparée de la Meuse que par le chemin de balage et ayant en face du verger le village de Wandre et le passage d'eau très fréquenté qui y conduit.

On peut dès à présent prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire BOULANGER, où les titres de propriété sont déposés. 1294

VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LES BIENS

ci-après désignés, ayant été SURENCHÉRIS, SERONT DÉFINITIVEMENT VENDUS, LE MARDI 8 AOUT 1837 à 10 heures, devant M. le juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire en ladite ville; savoir:

1<sup>er</sup> lot. UNE PIÈCE DE TERRE appelée Terre Malchaire au lieu dit Soprave, en la commune de Vaux sous Chèvremont, détenue par la veuve Gerard Parmentier, de Rausy, contenant 10 v. g. 1 p.

2<sup>e</sup> lot. UNE PIÈCE DE TERRE ET PRÉ, au lieu dit Ransy, détenue par la même, de 10 v. g. 10 p.;

3<sup>e</sup> lot. Une à Clermont, même commune, détenue par Toussaint Wilkin, de 8 v. g. 6 p.

4<sup>e</sup> lot. Une appelée TERRE LADRY, audit Ransy, de 8 v. g. 4 p.

5<sup>e</sup> lot. Une à la basse Ransy de 6 v. g. 11 p.

6<sup>e</sup> lot. Une prairie, située à Bucheron commune de Chênée, de 11 v. g. 4 p.

Ces trois pièces sont détenues par Louis Jacquemin Devaux.

Et 7<sup>e</sup> lot. Une terre à la Verte Houmeresse à Chênée, de 4 v. g. 9 p., détenue par Gilles Mattot. 1393

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 26 juillet 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE 1<sup>o</sup> de trois ares 61 centiares sur une parcelle de jardin, appartenant à Remi WILMAR, propriétaire, domicilié rue Bois Gotha, commune de Liège, située dans la commune de Liège, indiquée et figurée sous le n<sup>o</sup> 651, section C, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2<sup>o</sup> d'une maison et cour, appartenant audit Remi Wilmar, situées dans ladite commune de Liège, indiquées et figurées sous le n<sup>o</sup> 652, section C, audit plan cadastral; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit Remi Wilmar à comparaître le onze août prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1438

DEMANDE EN PERMISSION D'ÉTABLIR A SERAING DEUX HAUTS-FOURNEAUX AU COAK, DESTINÉS A LA FUSION DU MINÉRAI DE FER ET PAR CONSÉQUENT A LA PRODUCTION DE LA FONTE, ET ENSUITE DANS LA RÉDUCTION DE CELLE CI EN FINE MÉTAL ET OBJETS MOULÉS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 juillet 1837, sous le n<sup>o</sup> 116 du répertoire particulier, F. L. Behr, administrateur directeur gérant de la Société Anonyme de l'Espérance, à Seraing, a demandé la permission d'établir à Seraing, deux hauts-fourneaux au coak, destinés à la fusion du minerai de fer et par conséquent à la production de la fonte, et ensuite dans la réduction de celle-ci en fine métal et objets moulés. Les minerais qui seront élaborés dans cette usine proviendront des provinces de Liège et de Namur; on n'y consommera que du charbon de terre provenant des charbonnages que la société possède sur la commune de Seraing.

La soufflerie sera activée par deux machines à vapeur à basse pression de la force de 80 chevaux, pourvues de 3 chaudières de 40 chevaux chacune.

Les minerais et la castine seront transportés par des chevaux jusqu'au pied d'un plan incliné, sur des chemins de fer, qui devront traverser la route de Liège à Dinant. Une machine à vapeur à haute pression, de la force de 14 chevaux, sera alors chargée de les élever au moyen du plan incliné jusqu'au plateau où l'on établira le magasin.

Un réseau de chemin en fer tracé sur ce plateau servira à conduire le combustible et les minerais; d'abord au bâtiment servant aux pesées et contenant les fours à calciner les minerais; et de là par un pont incliné jusqu'au genlands des hauts-fourneaux.

L'eau pour alimenter la machine à vapeur de 14 chevaux, sera fournie par la machine d'épuisement de charbonnage dit Hainchamps, appartenant à la Société.

L'eau pour alimenter les machines des souffleries devra provenir de la Meuse; elle sera aspirée par les machines elles-mêmes dans des tuyaux en fonte de 30 centimètres de diamètre; ces tuyaux devront être posés dans un canal, servant en même temps pour la décharge de l'eau et l'assèchement des terrasses de l'établissement. Ce canal aura pour largeur intérieure 1 m. 50 c. et pour hauteur intérieure 2 m. 00.

Il devra traverser la route de Liège à Dinant à l'endroit où se trouve un aqueduc que la société demande à agrandir pour qu'il puisse recevoir les tuyaux ci-dessus désignés; elle agrandira aussi cet aqueduc sans changer le niveau de la route. Après avoir traversé la route, le canal longera toute la rue de la Chera que la société relèverait en la couvrant d'un empierrement jusqu'au niveau du seuil des portes des maisons qui forment cette ligne. Ce canal aboutirait à la Meuse. La société se propose également de relever l'abordage de la Meuse à partir de ce point jusqu'à celui de l'abordage qu'elle possède.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

Vu la loi du 21 avril 1810 et les décrets du 15 octobre même année;

Arrête:

1<sup>o</sup> Les collèges des bourgmestres et échevins de la ville Liège et de la commune rurale de Seraing, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en permission ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Après l'expiration de ce délai, ils nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches.

3<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en préférence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

4<sup>o</sup> Quiconque désirera avoir, pour plus amples informations, communication de la demande dudit sieur Behr, pourra l'obtenir en se présentant à la 2<sup>e</sup> division des bureaux de l'administration provinciale.

En séance à Liège, le 25 juillet 1837.

Présens: MM. baron Vandeuysten, gouverneur-président, Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1414

BOURSES.

ANVERS, LE 31 JUILLET.

Table with 2 columns: Description of securities and their prices. Includes items like Det. actif, Emp de 48 mill., etc.

CHANGES.

Table with 2 columns: City and exchange rate. Includes Amsterdam, London, Paris, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 31 JUILLET 1837.

On a fait peu d'affaires en fonds espagnols à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 20 3/4 et reste 20 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 21 3/4 dont 4 qo papier.

BRUXELLES, LE 29 JUILLET.

Table with 2 columns: Description of securities and their prices. Includes items like Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, etc.

COURS

Table with 2 columns: Description of securities and their prices. Includes items like Emp. Rotsch., Fin cour., etc.

CHANGES.

Table with 2 columns: City and exchange rate. Includes Amsterdam, London, Paris, etc.

ACTIONS.

Table with 2 columns: Description of securities and their prices. Includes items like Act. Société Gén., Act. id. em. Par., etc.

VIENNE, LE 22 JUILLET.

Métalliques, 105 3/8. — Actions de la Banque, 1369 1/2.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 31 JUILLET 1837.

Table with 2 columns: Description of goods and their prices. Includes items like Froment vieux, Phœtolitre, etc.

Imprimerie de J.-Ble. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.